

C. Le GT Stratégie fédérale

Missions

Plus d'infos sur les [missions du GT « Stratégie fédérale »](#) sur le site de la CIDD.

Activités en 2025

Dans la poursuite du lancement de l'élaboration du prochain Plan fédéral de développement durable (PFDD), le groupe de travail a connu un niveau d'activité important en 2025.

En effet, comme la loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable le prévoit, un nouveau gouvernement doit approuver un PFDD au plus tard un an après son installation. Après l'adoption d'une note d'orientation en CIDD plénière fixant les grandes lignes du contenu et du processus de préparation le 27 juin 2024, le groupe de travail a rassemblé les experts des administrations fédérales pour préparer l'avant-projet de Plan (APP).

La première étape consistait à définir le scope, le champ d'application de l'avant-projet. La CIDD a donc envoyé un courrier aux présidents des services publics fédéraux (SPF, SPP et Ministère de la Défense) afin de demander à leurs experts d'identifier les principaux défis sociétaux à adresser dans l'APP (voir rapport d'activités 2024 pour plus de détails). Après une préparation de septembre à décembre 2024 au sein du groupe de travail, la CIDD plénière a approuvé cette liste des défis sociétaux le 17 décembre.

Suite à l'accord de coalition fédérale du 31 janvier 2025, la CIDD a mis à jour cette liste des défis sociétaux et approuvé une version actualisée en février 2025 avant de l'envoyer au Ministre en charge du développement durable pour obtenir une validation politique de ces enjeux principaux.

Au cours des mois de mars et avril, le GT stratégie fédérale s'est réuni à deux reprises et a procédé à des échanges électroniques pour préparer les lignes directrices du prochain APP.

Une proposition de mise à jour des lignes directrices du PFDD 2021-2026 a été élaborée, sur base d'une évaluation de leur mise en œuvre, mais aussi sur base d'autres sources telles que :

- le [Rapport fédéral sur le développement durable](#) et les [indicateurs de suivi](#) des SDGs du Bureau fédéral du Plan,
- les avis du Conseil fédéral du développement durable concernant la mise en œuvre des [SDGs](#) et la préparation du prochain [PFDD](#) ;
- les travaux sur [la cohérence des politiques pour le développement durable de l'OCDE](#) ;
- le rapport de [Suivi de l'audit de la Cour des comptes](#) sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
- les résultats des [Etats Généraux de la Transition Juste](#) et de la [Gap analysis](#) par rapport aux SDGs.

Les recommandations des analyses et études des services fédéraux ou organismes internationaux ont également été utilisées, comme celles du SPF Sécurité sociale (Changement climatique et protection sociale ; Bilan 2023 du GT Social Impact Crises), du SPF BOSA (Résilience des services publics fédéraux ; Charte pour une administration durable), du Service de Lutte contre la pauvreté (Rapport bisannuel), de l'OCDE, d'Eurostat, du SDSN, etc.

Fin juin 2025, la CIDD a reçu la décision du Ministre concernant des SDGs prioritaires à partir desquels concevoir des actions alimentant le prochain APP.

La CIDD a dès lors envoyé début juillet un courrier aux présidents des services publics fédéraux, pour leur demander d'identifier les actions nécessitant des coopérations entre départementaux fédéraux afin de contribuer à ces SDGs et pour qu'ils désignent les experts de leur SPF que la CIDD puisse consulter à ce sujet.

Durant les mois de juillet et août, 8 réunions thématiques abordant les SDGs prioritaires ont été organisées dans le cadre du groupe de travail, afin d'identifier les actions de coopération potentielles. Des recommandations issues de divers rapports ont été proposées pour nourrir les discussions. Toutefois, mi-septembre, à l'échéance prévue, le groupe de travail a été forcé de constater que très peu de propositions d'actions de coopération entre départements fédéraux ont été identifiées. Seuls trois services publics ont envoyé un courrier de réponse officiel, sans proposition concrète. Les autres SPF ont proposé quelques actions qui, parfois ont ensuite été retirées ou non validées.

A l'invitation du Collège des présidents des SPF, le Président de la CIDD a pu faire le point le 14 octobre sur la préparation de l'avant-projet de Plan. Dans le contexte de restrictions budgétaires et de focalisation sur les tâches essentielles des SPF, le Collège s'est exprimé notamment sur la concentration des initiatives sur les lignes directrices plutôt que les actions interdépartementales, sur la mise sur pied d'un groupe de travail afin d'aborder la coordination entre les plans fédéraux et l'intégration du développement durable dans les processus décisionnels existants.

Le groupe de travail s'est encore réuni le 17 octobre et le 4 novembre pour finaliser les discussions sur les lignes directrices et les actions interdépartementales. Les lignes directrices ont été approuvées mais il a été constaté que les 11 actions interdépartementales restantes n'étaient pas toutes validées et de niveau trop hétérogène pour former un tout cohérent et pertinent. Elles ont été abandonnées. Dans l'avant-projet de Plan, la CIDD identifie quelques éléments d'explication (voir chapitre 2.2.).

« Malgré les efforts accomplis au sein de la CIDD pour respecter le calendrier fixé par la loi et développer ces actions, les experts ont rencontré des difficultés liées à des facteurs externes et internes.

D'une part, le contexte dans lequel le PFDD est préparé a évolué :

- De nombreux mécanismes institutionnels ont été mis en place et couvrent des parties importantes des politiques dans le large périmètre du développement durable (genre, handicap, pauvreté, climat, etc.) ;*
- De nombreux plans interdépartementaux et/ou transversaux sont déjà adoptés (comme par ex. la contribution fédérale au Plan National Energie-Climat) ou en préparation (comme par ex. le Plan d'action Economie Circulaire), ce qui réduit les propositions à soumettre ;*
- En l'absence d'une vue complète sur les plans transversaux, il n'est pas évident d'identifier les lacunes ou les pistes complémentaires ;*
- Le contexte budgétaire oblige les administrations à se focaliser sur leurs tâches essentielles.*

D'autre part, des raisons internes à la préparation de l'avant-projet devront être évaluées : les étapes du processus d'élaboration de l'avant-projet de Plan mais aussi les critères fixés pour proposer des actions ou encore la façon de traiter les recommandations d'organisations extérieures devront être analysées.

La CIDD propose dès lors que l'avant-projet de Plan se concentre sur la stratégie fédérale de mise en œuvre des ODD, sur la cohérence des politiques en faveur du développement durable et sur la gestion interne durable des services publics fédéraux. Par ailleurs, elle propose la mise en place d'un travail d'analyse pour voir comment assurer la contribution des plans fédéraux existants ou à venir aux ODD. ».

La CIDD a approuvé l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable par procédure écrite le 17 décembre et l'a transmis au Ministre en charge du développement durable pour délibération politique, avant de le soumettre à la consultation de la population début 2026.